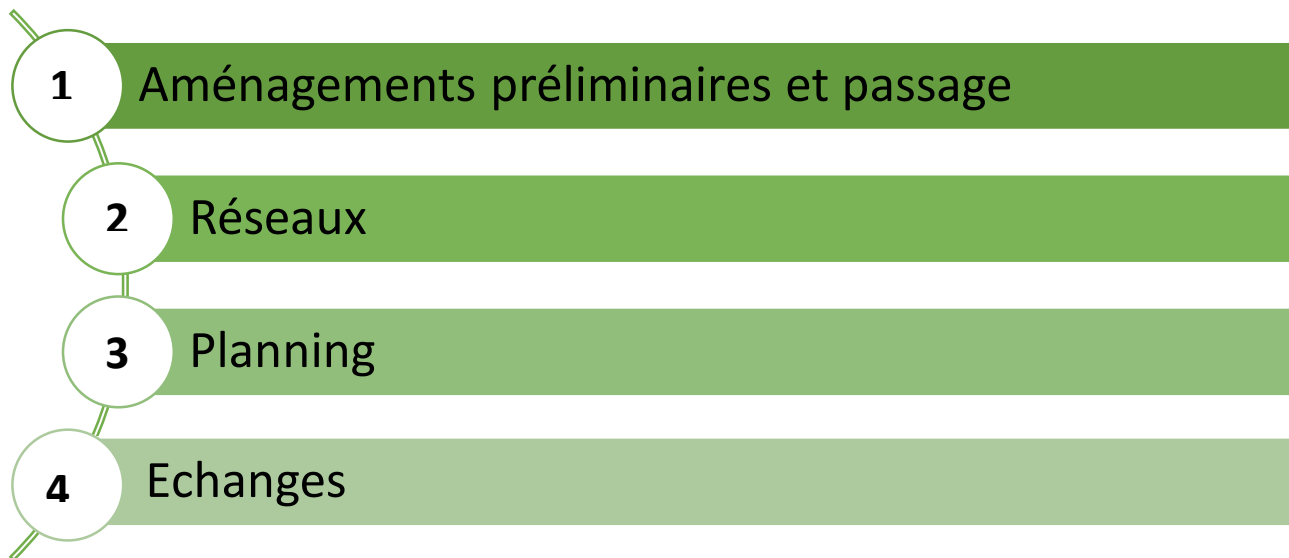


Huitième réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs



PARTICIPANTS

Mr Christophe RONDELE (Directeur Golf Artiguelouve – Sté BLUE GREEN)

Mr Luc FINATEU (Président Association sportive du Golf d'Artiguelouve)

Mr Charles AUDEBERT (Membre Association sportive du Golf d'Artiguelouve)

Mr Alvaro ROMEIRO (Directeur Général)

Mr Pierre HARISTOY (Responsable d'exploitation)

Mme Carole BENHAMOU-LECA (Responsable Pôle Géologie et Réglementation carrières)

ECHANGES SUR POINTS PRECEDENTE REUNION :

Mr ROMEIRO rappelle l'obligation de démarrer les travaux avant le 17/07/2016 (prescription arrêté préfectoral du 17/07/2013 mentionnant obligation de démarrage des travaux avant 3 ans).

Mr FINATEU pose la question : étant donné la mauvaise conjoncture actuelle dans les métiers du BTP, est-ce que le projet risque de ne pas se faire ?

Mr ROMEIRO répond que non. L'exploitation sur Artiguelouve débutera cette année 2016 de par la prescription de notre arrêté préfectoral et le gisement de Lescar arrivant en fin de vie.

Mr RONDELE demande si le phasage sera modifié ? A. Romeiro répond que non puisque le phasage est précisé dans l'arrêté préfectoral.

Mr FINATEU demande si l'entreprise DPL est toujours dans la dynamique de la mise en place d'un pont et de transporteurs à bande ? Mr ROMEIRO répond positivement, mais que pour le

Huitième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

moment ce dossier est toujours en attente de par les problèmes fonciers. Il rappelle qu'il faut un an dès que la commande est effectuée afin de recevoir tout le matériel nécessaire et de le mettre en place. Le passage sous l'avenue du Vert Galant doit également être réalisé pour se raccorder aux transporteurs existants sur le site de Lescar. Mr Romeiro souligne que la passerelle sur le Gave est l'équipement le plus coûteux : plus vite la situation foncière se débloquera, mieux ce sera d'un point de vue du coût économique du projet. Au bout de 5 ans, se posera une réelle problématique du coût d'exploitation de ce projet si le pont n'est pas réalisé. A. Romeiro, souligne que ce délai n'est qu'une réflexion et aucunement une date butoir ou un engagement.

1/ AMENAGEMENTS PRELIMINAIRES ET PASSAGE :

Ils comprennent :

- a) Les clôtures périphériques pour la sécurité et la délimitation du périmètre d'autorisation ;
- b) Le plan de bornage ;
- c) Un panneau d'information comprenant les caractéristiques de l'arrêté préfectoral et l'identité de l'exploitant ;
- d) L'aménagement sur la voirie publique (rond-point) ;
- e) Le portail double vantaux sur la zone dite de transition avec les golfeurs.

a) Les clôtures seront sur la limite du périmètre d'autorisation en piquets d'acacia et barbelés sur 3 rangs. Sur les zones en limite des passages des golfeurs sur zones transitoires, la clôture sera plus haute (2 m) en piquets d'acacia et grillage en mailles carrées.

e) Simulation descriptif fonctionnement futur du portail double vantaux : pour rappel ce portail ne sera mis en place que sur la zone de passage des engins dits « exceptionnels » qui ne pourront pas circuler de par leur taille et poids sur la piste de circulation surmontant le passage protégé des golfeurs. Leur fréquence restera donc faible. Ainsi, lorsqu'un camion arrivera : le chauffeur devra ouvrir en descendant du camion le 1^{er} puis le 2nd portail. Les golfeurs attendront durant environ 5 min, car « bloqués » par la fermeture des portails. Le chauffeur de camion après passage, refermera les deux portails

Huitième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

derrière lui. Ces points seront donc pour les chauffeurs des obligations et engagements à suivre.

2/ RESEAUX :

Est abordée la problématique de déviation des réseaux d'eau et d'électricité afin de pouvoir mettre en place la zone de passage intermédiaire.

Mr Rondelé propose de faire des sondages au niveau des plots des futurs portails car ils n'ont pas connaissance des tracés précis de ces réseaux. Selon lui, la profondeur de ces derniers doit être au maximum de 60 à 80 cm.

Il est nécessaire avant le passage inférieur des golfeurs (« tunnel » en préfabriqué), de faire une dérivation. Mr Rondelé précise qu'il serait souhaitable de ne pas couper les alimentations électricité et eau entre Mars et Octobre. Il précise notamment que sur le trou n°13 canalisation part du bois.

P. Haristoy propose de faire venir quelqu'un de la SAUR afin de voir si le tracé exact des canalisations peut être déterminé.

3/ PLANNING PREVISIONNEL :

- Fin Février 2016 : coupes des arbres sur les zones où seront mise en place les clôtures et la future zone d'extraction.
- Mars 2016 : fin des aménagements préliminaires (dont aménagement à la voirie publique) et déclaration début exploitation.
- Fin Mai / Juin 2016 : mise en place portail double vantaux ; réalisation zones passage camions avec pont et tunnel sur zone transitoire avec les golfeurs. Déplacement du cheminement existant des golfeurs à l'achèvement de la zone de passage afin qu'il n'y ait le moins possible de perturbation des golfeurs.
- Octobre-Novembre 2016 : fin préparation terrains avec décapage
- Décembre 2016/janvier 2017 : début des extractions.

Mr FINATEU souligne que la première étape primordiale qu'il faudra bien gérer sera la Coactivité du mois de Juin 2016, période à laquelle la saison de golf commence.

Huitième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

Mr ROMEIRO précise que l'aspect de sécurité sera bien entendu étudié et traité pour cette coactivité. Il pense qu'une zone supplémentaire pour que les golfeurs « dérivent » de manière provisoire devra être prévue afin de bien séparer en sécurité les piétons des travaux.

La possibilité de mise en place d'une fiche de travaux prévisionnels semaine après semaine doit être étudiée afin de permettre une meilleure information.

4/ ECHANGES :

- Portail existant des golfeurs : P. Haristoy demande si après la mise en place du passage intermédiaire par les soins de l'entreprise, le portail dit des golfeurs, même déplacé, aura toujours une raison d'exister. De par la présence future des clôtures qui sépareront les activités, tout le monde est d'accord sur le fait que ce portail sera dans le futur inutile.
- Trou n°11 : Mr Finateu et Mr Rondelé souhaitent que la bande de végétation au droit du trou n°11 soit nettoyée à l'occasion.
- Autres aménagements à prévoir lors de la première période de décapage : merlons sur la zone n° 1 (cf. CR n° 1 et 2).
- Au niveau du trou n°13 : P. Haristoy souligne la possibilité de passages de personnes extérieures : un retour de la clôture sera donc à mettre en place pour sécuriser le site.
- Merlon le long de la route départementale 802 : sa réalisation nécessiterait l'apport de 1600 m³ de matériaux (deux linéaires de 20 et 80 m de long). Toutefois, l'accès reste pratiquement impraticable (impacterait parcours de golf) et organisation complexe sans perturber le golf. La meilleure solution consisterait à : nettoyer la végétation sans enlever les vieux arbres ; mettre en place un brise vue le long de la route départementale ; planter quelques arbres supplémentaires et mettre en place une clôture. Mr Finateu rappelle l'engagement de la Sté D.P.L. concernant l'aménagement.